



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 23 juin 2009

RESULTATS CAP MOBILITE AGENTS TECHNIQUES D'EDUCATION DU 23 JUIN 2009

ATTENTION : Tous ces résultats sont bien entendu publiés sous réserve de la parution définitive des nouvelles affectations par l'Administration Centrale !

Ont siégés : MIMOUNE ELHADJ Morad (délégué joignable au 04 74 54 17 05) et CORSIN Eric (expert joignable au 01 42 60 11 49)

Déclaration liminaire :

La CAP se tient dans un contexte de dénaturation profonde de nos missions éducatives, de suppression massive de postes dans la fonction publique et de fermeture de services à la PJJ, imposé par la Révision Générale de Politiques Publiques. Pour cette CAP de mobilité des ATE s'ajoute une situation spécifique de mise en extinction du corps. Cette situation pénalise à un triple niveau les ATE :

- Les postes d'ATE libérés sont transformés en postes d'éducateurs.
- Les seuls postes vacants proposés sont uniquement réservés aux agents redéployés.
- Les postes existants sur la nomenclature ne sont même pas ouverts à la mobilité.

Tout cela concourt à transformer cette CAP en un véritable simulacre de mobilité !

La direction de la PJJ fait preuve d'un total mépris de ses personnels et les contraint à n'avoir comme seul choix d'attendre leur intégration dans le corps des éducateurs ou un éventuel reclassement. Pour ces agents, pas de droit à la mobilité, leur vie personnelle est mise entre parenthèse pour 1,2 voire 3 années !

Il serait pourtant possible d'atténuer cette situation angoissante pour les agents et leur devenir. Il serait normal d'autoriser les ATE encore en fonction, dans l'attente de la régularisation statutaire de leur situation, à rejoindre la région qui les intéresse. C'est le minimum qu'on pourrait attendre de la part d'une direction vis-à-vis de personnels particulièrement maltraités et qui assurent un travail difficile.

Nous demandons l'accès à une véritable mobilité qui est encore possible pour les 2 années à venir.

À ce jour, aucun bilan de la formation n'a été donné. Ceux qui ont fait le choix d'accepter la LA et dont la formation n'a pas été validée, se retrouvent placés en situation d'échec. Le suivi individualisé et les accompagnements promis n'ont pas été à la hauteur des besoins pour offrir le maximum de chances à des personnels qui n'ont pas d'autre choix.

A mi parcours du processus d'extinction, nous exigeons un véritable bilan d'étape, pour permettre de gérer l'extinction du corps, au plus près de l'intérêt des personnels alors que plus de la moitié des ATE exercent encore ce métier et que sa disparition leur est imposée!

Plus que jamais nous demandons l'ouverture de négociations sur les conditions d'extinction du corps, indispensables pour prendre en compte des situations spécifiques qui ne peuvent se réduire à une approche purement administrative.

POSTES CLASSIQUES							
Nouvelle Affectation					Ancienne Affectation		
DIR	Dpt	Structure	Nom Prénom	Bar	Dpt	Structure	Observations
Grand Est	67	FAE CPI Strasbourg	MOUSTAID MOUTAIK Zahira	19	88	FAE Epinal. Poste fermé	Priorité agent redéployé
Grand Est	68	FAE Colmar	EL KARFI Faiza	19	88	FAE Epinal. Poste fermé	Priorité agent redéployé
Sud Est	13	FAE Martigues	PULE Tony	38,75	13	FAE Marseille Amaryllis. Poste fermé	Priorité agent redéployé
Sud Est	83	FAE CPI Toulon	AMEUR MEDDAH Ouharie	27	13	FAE Marseille Amaryllis. Poste fermé	Priorité agent redéployé
Sud Est	83	FAE CPI Toulon	MAATALLA Abdelmoula	26	13	FAE Marseille Amaryllis. Poste fermé	Priorité agent redéployé

COMMENTAIRES

1. GENERAUX :

Il est important de préciser que toutes les Organisations Syndicales ont formulé la même demande de bilan d'étape sur la formation et l'intégration à mi parcours du processus d'extinction du corps des ATE. Elles aussi ont exigé l'ouverture de véritables négociations pour la 2^{ème} étape de l'extinction définitive du corps imposée par la DPJJ.

L'administration s'est engagée à nous fournir un bilan écrit du processus d'intégration à mi-étape ainsi que du dispositif de formation. Par ailleurs, elle a indiqué que l'ouverture de négociations était du ressort du directeur de la PJJ et qu'une réponse nous serait donnée.

Le président de la CAP, a indiqué, concernant les suppressions de postes et les fermetures de structures, que ce n'était pas lié directement à la RGPP et que ce n'était pas l'objet de cette CAP !

Un premier bilan oral de la formation nous a été présenté et l'administration a identifié 3 groupes d'agents :

- Personnes rencontrant peu de difficultés,
- Résultats moyens,
- Agents en grande difficulté, pour lesquels elle préconise un reclassement dans les corps d'Adjoints Administratifs (AA) ou Techniques (AT) de l'Etat.

Elle indique de plus que l'ENPJJ recommande un renforcement du bilan de positionnement et du suivi individualisé... afin de cibler le plus tôt possible les personnels en difficulté et les réorienter vers des formations d'adaptation (de type PACTE), pour faciliter leur reclassement en AA ou AT et éviter ainsi de placer en situation d'échec. Pour les ATE encore en poste il y a urgence à un véritable bilan pour améliorer le dispositif de formation et permettre de favoriser une meilleure intégration dans le corps des éducateurs.

Pour les ATE dont la formation ne serait pas validée, la DPJJ n'envisage pas comme possible une réintégration dans le corps d'origine. Pour les ATE les plus âgés (de 60 ans au maximum) et désirant continuer à travailler de nuit, elle propose de les intégrer dans le corps des éducateurs tout en leur permettant de les maintenir dans leur intervention nocturne (« coup du chapeau » qu'elle promet depuis 2 ans).

Pour les personnels repérés comme étant en difficulté dans leur formation actuelle, une note de l'administration centrale est en préparation pour qu'ils soient reçus en entretien individuel dans les Directions Inter Régionales.

Pour les personnels actuellement en formation, il est envisagé une CAP de titularisation durant le mois de septembre.

2. MOBILITE :

L'administration n'a accepté d'aborder que les redéploiements dus aux fermetures de foyers (Epinal, Marseille-Amaryllis). Devant notre insistance, relayée par l'ensemble des délégués, la DPJJ a accepté d'étudier les PSDV (5 demandes) après contact avec les DIR et elle s'est engagée à fournir une réponse avant le 15 juillet. Les mutations seraient alors examinées lors d'une Cap « par écrit ».

Pour les Cap futures, l'administration a indiqué qu'elle réservait sa réponse sur la possibilité d'organiser les mobilités à venir (ouverture des tiroirs et gestion des PSDV).

Face aux exigences portées par l'ensemble des organisations syndicales, l'administration a été amenée à prendre en compte les demandes exprimées par tous les représentants de personnels. Nous serons vigilants à ce que les engagements pris soient tenus !